www.barnston-ouest.ca

MUNICIPALITÉ DE Barnston-Ouest

Le Joyau

Édition Avril 2020

Information sur le Coronavirus / COVID-19

Municipalité

Nous vous rappelons que les employés municipaux travaillent toujours à vous offrir les meilleurs services, bien que nous soyons fermés au public. Malgré tout, nous demeurons en poste pour vous servir.

Vous pouvez nous joindre par téléphone au **(819) 838-4334** ou par courriel à **barnston.ouest@xittel.ca** sur les heures de bureau, soit du **lundi au jeudi de 8h30 à midi et de 13h00 à 16h30**.

L'inspectrice en bâtiment et environnement peut être jointe par téléphone tous les jeudis avant-midi au 819 838-4334 ou par courriel à urbanisme@barnston-ouest.ca. N'hésitez pas à la contacter pour tous vos projets.

MRC de Coaticook

Nous vous invitons à consulter la page web que la MRC de Coaticook a mis en ligne afin d'informer et de rassurer les citoyens, partenaires et entreprises. Sachez que de nombreuses mesures ont été mises en place en lien avec la propagation du virus.

https://www.mrcdecoaticook.qc.ca/babillard/coronavirus-covid-19.php

Gouvernement du Québec

Pour plus d'information, vous pouvez également consulter le site Internet du Gouvernement du Québec www.quebec.ca/coronavirus ou composer le 1 877-644-4545.

Merci de respecter les règles d'hygiène et de confinement, pour vous et pour vos proches.

Dans ce numéro :

Conseil municipal	*3*
Info municipal	*4*
Programme PAIR	*5*
Signes de l'AVC	*6*
Prévention incendie	*7*
RénoRégion	*8*
Matières compostables	*9*

ÉCOCENTRES OCCASIONNELS de la MRC de Coaticook

ENTRE 8H30 ET 15H00

DATE	ENDROIT	MUNICIPALITÉ
16 Mai	Conteneur Coaticook / 435, rue Ernest-Lafaille	Coaticook
23 Mai	**Carrière DJL / ch. Provencher (près du ch. Isabelle**	**Barnston-Ouest**
30 Mai	Garage municipal / 6505, rte Louis-S.-St-Laurent	Compton
06 Juin	En face du garage municipal / 251 ch. Auckland	Saint-Malo
13 juin	Garage municipal / 205, rue Dominion	Waterville
11 Juillet	Conteneur Coaticook / 435, rue Ernest-Lafaille	Coaticook

LA MAIRIE

CONSEIL MUNICIPAL

JOHN PISZAR, *MAIRE* 819-452-1073
YANNICK FECTEAU, *conseiller 1* 819-876-7886
ZIV PRZYTYK, *conseiller 2* 819-580-4118
VIRGINIE ASHBY, *conseillère 3* 819-838-1274
NORMAND VIGNEAU, *conseiller 4* 819-876-2210
JULIE GRENIER, *conseillère 5* 819-821-0726
CYNTHIA FERLAND, *conseillère 6* 819-212-6747

Les séances du conseil ont lieu le 1er lundi du mois à compter de 19h00 au Centre Communautaire, 2081 ch. Way's Mills.

Administration municipale

SONIA TREMBLAY, directrice générale secrétaire-trésorière

SYLVIE DOLBEC, secrétaire-trésorière adjointe

CLAUDE LACHAPELLE, inspecteur municipal

CAMILLE GAGNON-TREMBLAY, inspectrice en bâtiment et environnement

Bureau municipal
741, chemin Hunter
Ayer's Cliff (Way's Mills), Québec J0B 1C0
TéL: (819) 838-4334 **Téléc:** (819) 838-1717
Courriel: barnston.ouest@xittel.ca

Heures de bureau
lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30
vendredi fermé

Vous avez des suggestions, des articles à publier ou des photos à partager, contactez-nous au 819-838-4334 ou par courriel: barnston.ouest@xittel.ca

Date de tombée le dernier lundi de chaque mois

Rédaction et mise en page: Sylvie Dolbec
Traduction: Rose Mary Schumacher

LES PERMIS DE FEU SONT GRATUITS

Vous n'avez qu'à contacter l'inspecteur municipal, Claude Lachapelle du **lundi au vendredi** au 819-578-6171 qui vous émettra ou non le permis de brûlage, selon les directives des départements incendies desservant notre territoire.

IL EST OBLIGATOIRE !!

NUMÉROS IMPORTANTS

INCENDIES	**911**
EN CAS D'URGENCE	**911**
AMBULANCE DE COATICOOK	**911**
CLSC	819-849-4876
CHUS	819-346-1110
PAROISSE	819-849-3725
SÛRETÉ DU QUÉBEC *info	819-849-4813
SÛRETÉ DU QUÉBEC *urgence	310-4141
BUREAU MUNICIPAL	819-838-4334
INSPECTEUR MUNICIPAL	819-578-6171
CENTRE COMMUNAUTAIRE	819-838-5650
SITE D'ENFOUISSEMENT	819-849-9479
INFO EXCAVATION	1-800-663-9228
INFO CRIME	1-800-711-1800
INFO SANTÉ	**811**

Hydro Québec

PANNES ET URGENCES
1-800-790-2424

INFORMATION IMPORTANTE

EN CAS D'URGENCE: AMBULANCE, POMPIER, POLICE COMPOSEZ LE 9-1-1

IL EST ESSENTIEL DE PRÉCISER QUE VOUS ÊTES SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BARNSTON-OUEST

Le permis d'installation septique est obligatoire et une visite de l'inspecteur est requise pour l'inspection des travaux.

Veuillez contacter l'Inspecteur en bâtiment et environnement le jeudi de 8h30 à 12h00 ou par courriel urbanisme@barnston-ouest.ca

Séance ordinaire du 6 avril 2020

Présences : Johnny Piszar, maire et les conseillers (ères) Yannick Fecteau, Ziv Przytyk, Virginie Ashby, Julie Grenier, Normand Vigneau et Cynthia Ferland
Personne ressource **:** Sonia Tremblay, directrice générale

Dons

Le conseil municipal accorde une aide financière d'un montant :

- de 75$ à la Fondation La Frontalière ;
- de 200$ à l'organisme Barnston Heritage Cemetery Association ;
- de 250$ plus taxes aux Comptonales.

Résolutions

- Le conseil municipal a octroyé à Construction Labrie Merlos, le contrat de construction du bureau municipal au coût de 400 000$ plus les taxes applicables ;
- Le conseil municipal a approuvé le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2019 ;
- Le conseil municipal a renouvelé le membership de la Municipalité auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) et désigne la conseillère Julie Grenier à titre de représentante.

Appels d'offres

- Le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à procéder à l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'abat-poussière (calcium) pour 2020 ;
- Le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à procéder à l'appel d'offres sur invitation pour la fourniture de gravier dans le cadre des travaux prévus à la TECQ ;
- Le conseil municipal autorise la directrice générale secrétaire-trésorière à procéder à l'appel d'offres sur invitation pour la réfection de l'asphalte sur le chemin Madore (section entre les chemins Isabelle et Ball Brook) dans le cadre des travaux prévus à la TECQ.

Règlements

- Avis de motion est donné, par la conseillère Julie Grenier, que lors d'une prochaine séance soit adopté le Règlement numéro 282-2020 Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires ;
- Avis de motion est donné, par le conseiller Yannick Fecteau, que lors d'une prochaine séance soit adopté le Règlement numéro 283-2020 Règlement déléguant le pouvoir de former un Comité de sélection et d'en désigner les membres pour l'adjudication de contrat conformément aux dispositions du *Code municipal* du Québec ;
- Avis de motion est donné, par le conseiller Ziv Przytyk, que lors d'une prochaine séance soit adopté le Règlement numéro 284-2020 Règlement désignant le responsable de l'adjudication de contrat ainsi que la réception de l'examen des plaintes à l'égard du processus de demandes de soumissions publiques et avis d'intention pour la Municipalité de Barnston-Ouest.

Avertissement

Les résumés des séances du Conseil et des règlements sont publiés à titre d'information et font l'objet d'une réécriture permettant une meilleure compréhension des textes à caractère d'avantage administratif. Ils n'ont aucune valeur légale et ne lient ni la Municipalité, ni la rédaction. Vous pouvez bien entendu consulter les procès-verbaux et les règlements

RÉGLEMENTATION À RESPECTER…. CONCERNANT VOS CHIENS

Veuillez noter, que plusieurs plaintes ont été formulées à la municipalité concernant LES CHIENS, ces derniers importunent les citoyens qui circulent à pied ou se retrouvent en liberté se promenant sur les terrains des voisins.

Selon la réglementation municipale, VOS CHIENS doivent demeurer sur VOTRE terrain en tout temps et ÊTRE IDENTIFIÉS d'une licence municipale. Si VOTRE chien n'a pas de licence ou si il l'a perdue, veuillez vous présenter au bureau municipal durant les heures d'ouverture afin d'obtenir la licence. Le coût pour une nouvelle inscription est de 10$/année.

Règlement #163 concernant les animaux

Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal - année 2020

Lundi, le 4 mai 2020 à 19h00
Lundi, le 1 juin 2020 à 19h00
Lundi, le 6 juillet 2020 à 19h00
Lundi, le 3 août 2020 à 19h00
Mardi, le 8 septembre 2020 à 19h00
Lundi, le 5 octobre 2020 à 19h00
Lundi, le 2 novembre 2020 à 19h00
Lundi, le 7 décembre 2020 à 19h00

Les séances ordinaires ont lieu au Centre Communautaire situé au 2081, ch. Way's Mills à Barnston-Ouest.

Gratuit

Annonces classées

À vendre, à donner etc....

Contacter-nous au 819-838-4334

Politique familiale

Subvention à la naissance

100$ 1er enfant
200$ 2e enfant
300$ 3e enfant et subséquents

Couches de coton

Un seul remboursement représentant 50% des coûts d'achat des couches de coton, jusqu'à concurrence de 200$.

LOCATION

Besoin d'une salle ?

Le Centre Communautaire est à la disposition de tous les résidants de Barnston-Ouest. Le prix de location aux résidants est de 100$ (plus un dépôt de 50$ qui vous sera remis après inspection) pour une activité familiale et non commerciale.

COLLECTE 2020

Mai

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
					PA	2
3	4	5	R	7	8	9
10	11	12	13	C	15	16
17	18	19	R	D	22	23
24/31	25	26	27	C	29	30

IMPORTANT: Déposez vos bacs la veille ou avant 6h le jour de la collecte.

UN PERMIS EST REQUIS POUR CONSTRUIRE, RÉNOVER, DÉPLACER OU DÉMOLIR UN BÂTIMENT

LA DEMANDE DE PERMIS DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE :

- Nom et adresse du propriétaire / demandeur
- Adresse de l'immeuble
- Plan du bâtiment, dimensions et hauteur
- Détails de la finition intérieure et extérieure, type de toiture et fondation
- Exécutant des travaux
- Le coût des travaux
- Plan d'implantation à partir du certificat de localisation

ÉTUDE DE LA DEMANDE

Afin d'éviter des retards dans l'élaboration de vos travaux, prévoyez déposer votre demande de permis 30 jours AVANT le début.

Pour les demandes de permis dans le secteur de Way's Mills, veuillez prévoir 45 jours avant le début

TOUTE PERSONNE AYANT DÉBUTÉ DES TRAVAUX SANS AVOIR OBTENU AU PRÉALABLE UN PERMIS AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ, COMMET UNE INFRACTION ET EST PASSIBLE D'UNE AMENDE.

IMPORTANT: Avant d'entreprendre des travaux contactez: Camille Gagnon-Tremblay, inspectrice en bâtiment et environnement le jeudi matin , de 8h30 à 12h00 (819) 838-4334

Un permis de 10 $ est requis pour les ventes de garage.

Veuillez nous contacter au bureau municipal aux heures d'ouverture au 819-838-4334.

LA RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES
Pour cueillette téléphoner
au 819-804-1018
du lundi au vendredi de 8h à 16h
info@ressourceriedesfrontieres.com

Nous vous demandons de ne pas laisser vos gros rebuts aux abords du chemin.

Le Centre d'action bénévole est le répondant du **programme PAIR dans la MRC de Coaticook**. Le programme PAIR, ce sont des appels automatisés quotidiens qui assurent l'entourage du bénéficiaire que leur proche va bien et est en sécurité.

Ainsi, les bénéficiaires reçoivent un ou plusieurs appels tous les jours à la même heure. Le fait de répondre indique que l'usagère ou l'usager est en état de composer le 911 s'il a besoin d'aide. Si la personne ne répond pas, le système automatisé retéléphone peu de temps après le premier appel. S'il n'y a aucune réponse à la deuxième tentative, une procédure d'alerte s'enclenche pour que quelqu'un (un voisin, un membre de la famille, un policier, etc.) effectue un suivi de la situation en se rendant chez le bénéficiaire.

Service gratuit.
Pour information : 819-849-7011 poste 224 ou maintien@cabmrccoaticook.org

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MRC DE COATICOOK

Un service gratuit d'information et de réfrences s'adressant aux aînés de la MRC de Coaticook Des questions ???
On est là pour vous aider à trouver les réponses!

Centre d'action bénévole de la
MRC de Coaticook
23 rue Cutting, Coaticook, J1A 2G2
819-849-7011 poste 7

aines_srg@cabmrccoaticook.org

Le jour de la Terre a pour mission d'accompagner les individus, organismes et entreprises dans leur volonté d'améliorer leurs actions sur l'environnement.

Le 22 avril, et tous les jours

Donnons un nouveau

souffle à la planète.

PEINTURES récupérées

Les huiles végétales de cuisson sont acceptées gratuitement dans le bac de récupération de peintures récupérées. L'huile doit être placée dans un contenant fermé, étanche et clairement identifié avant d'être déposée dans le bac.

Société canadienne du cancer
Canadian Cancer Society

1 888 939-3333 | cancer.ca

ACTIVITÉ DE COURTEPOINTE

En raison de la pandémie de la Covid-19, les activités de courtepointe ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Pour plus d'informations, contactez Rose Mary Schumacher au 819 876 5926 ou rose.schumacher60@gmail.com

APPRENEZ LES SIGNES DE L'AVC

VISAGE Est-il affaissé?

INCAPACITÉ Pouvez-vous lever les deux bras normalement?

TROUBLE DE LA PAROLE Trouble de prononciation?

EXTRÊME URGENCE Composez le 9-1-1.

© Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada, 2014.

Un remboursement de 50$ par famille est offert par la municipalité pour l'inscription à ce camp de jour ou un autre de votre choix. Afin de bénéficier de cet avantage, veuillez vous présenter au bureau municipal pour demander votre remboursement avec une preuve de paiement au camp de jour choisi.

RÈGLE IMPORTANTE

En tout temps, l'entrée de votre résidence (PERMANENTE OU SAISONNIÈRE) doit être dégagée sur une largeur et hauteur de 12 pieds minimum, et ceci afin de répondre aux exigences du service des incendies et de la sécurité publique.

Aucune barrière ou clôture ne doit obstruer le passage et l'accès si les services d'urgence doivent se rendre sur les lieux.

Conformément à l'article 19 du règlement municipal # 162,

sur les nuisances, il est tout à fait interdit de jeter ou déposer de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé dans les chemins, allées, cours, terrains publics, places publiques, eau et cours d'eaux municipaux, sous peine d'une amende de 150$.

Attention au brûlage printanier !

Jonathan Garceau, Coordonnateur en sécurité incendie

Votre département de prévention incendie désire vous rappeler quelques conseils de sécurité en cette période de grand ménage du printemps afin de profiter en toute quiétude du retour du beau temps. La prévention est encore un des meilleurs moyens de vous protéger et de protéger ceux que vous aimez contre les incendies. Rappelez-vous aussi que les municipalités interdisent les feux à ciel ouvert sans permis.

Les causes des feux d'herbe ou de forêts

D'avril à juin, les brûlages domestiques (brûlages de feuilles, de branches, etc.) causent la moitié des incendies de forêt. Durant cette période de l'année, seulement quelques heures d'ensoleillement suffisent pour assécher l'herbe ou tout autre combustible de surface et rendre ainsi la forêt et les bâtiments environnants extrêmement vulnérables. Très tôt en saison, le danger d'incendie est plus élevé dans les terrains dégagés. Ce sont généralement les résidents qui habitent près des zones boisées qui allument les feux. Ces feux, malheureusement, se propagent trop souvent, et très rapidement, vers les bâtiments ou les forêts.

Indice d'inflammabilité

Il est important de rappeler que tout feu extérieur est interdit lorsque l'indice d'inflammabilité annoncé par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) pour l'Estrie est élevé ou extrême.
Vous pouvez vérifier l'indice d'inflammabilité sur le site www.sopfeu.qc.ca

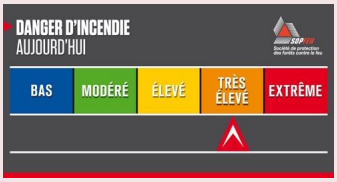

Permis

Vous pouvez demander à votre municipalité un permis de brûlage. Si celle-ci vous accorde un tel permis, vous devez respecter des règles bien simples pour éviter une catastrophe :

- Les petits feux peuvent être contrôlés par une personne à l'aide d'outils et d'eau. Le tas de bois, de broussailles ou de feuilles que vous voulez brûler devrait mesurer moins d'un mètre de diamètre et moins de deux mètres de haut.;
- Assurez-vous d'aménager un coupe-feu jusqu'au sol minéral;
- Choisissez un endroit dégagé et surveillez la vitesse et la direction du vent. Si les vents sont trop forts, reportez à une journée où ceux-ci sont plus calmes.

Restez près de votre feu

Si vous allumez un feu à l'extérieur, vous devez prendre toutes les mesures nécessaires pour entretenir le feu, le garder sous contrôle et l'éteindre avant de quitter les lieux. Une personne responsable doit surveiller en tout temps le feu. Vous devez avoir les outils nécessaires et de l'eau à portée de la main pour l'éteindre, s'il commence à se propager.

Respectez les heures

Lorsqu'un permis vous est délivré, une plage horaire pour faire votre brûlage vous sera donnée, fort probablement durant la période de clarté. Il est important de respecter cette plage horaire, car la centrale 911 est avisée de cette émission de permis et de la période du brûlage afin d'éviter que les pompiers soient appelés à l'endroit où le brûlage a lieu. Il arrive fréquemment qu'un passant qui, voulant bien faire lorsqu'il perçoit des flammes au loin, appelle les pompiers, croyant qu'un incendie s'est déclaré. Il y a donc des déplacements inutiles des pompiers. Cette situation peut être évitée en respectant les directives.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec votre municipalité ou votre service de protection in-

PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR)

Le programme **RénoRégion** accorde une aide financière aux propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural et qui doivent effectuer des travaux visant à corriger des défectuosités majeures que présente leur résidence. RénoRégion remplace le Programme d'aide à la rénovation en milieu rural (RénoVillage) et le Programme de réparations d'urgence (PRU).

Pour être admissible, le logement dont l'évaluation municipale du bâtiment à rénover est de moins de 115 000 $ (terrain étant exclu) devra nécessiter des travaux d'au moins 2 000 $ et devront cibler « au moins une défectuosité majeure relativement à un ou plusieurs de ces éléments : la structure, la toiture, les ouvertures, la charpente, les fondations, la plomberie, le système électrique ou le système de chauffage ». L'aide gouvernementale maximale est de 95 % du coût des travaux jusqu'à concurrence de 12 000 $.

Personnes non admissibles

Un propriétaire n'est pas admissible au programme si, à la date de la signature du formulaire *Demande d'aide:*

- il a reçu une aide financière du Programme RénoVillage au cours des dix dernières année;
- il a reçu une aide financière du Programme Réparations d'urgence (PRU) au cours des cinq dernières années.

Logements non admissibles

Le programme ne s'applique pas à un logement qui fait partie d'un bâtiment:

- qui comporte plus de deux logements;
- qui a une vocation hôtelière, y compris les gîtes touristiques;
- qui est inachevé et dont la construction a débuté depuis moins de cinq ans;
- dont l'utilisation n'est que saisonnière;
- ayant fait l'objet d'un sinistre (la partie du logement qui n'a pas été touchée par le sinistre est toutefois admissible);
- qui est situé dans une zone inondable de grand courant (0-20 ans), sauf s'il est déjà ou sera, pendant l'exécution des travaux, immunisé contre les inondations. Ces travaux doivent être approuvés par un membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Pour plus d'information sur l'aide offerte, sur les travaux admissibles ou sur la façon de se prévaloir du programme, n'hésitez pas à contacter l'inspecteur accrédité Monsieur Francois Dussault au 418 338-6798 ou à consulter la page RénoRégion.

La peinture, ça se recycle
www.eco-peinture.ca

Proches aidants de la MRC de Coatlicook

Chaque jour, faites quelque chose qui vous rend heureux, jusqu'à ce que cela devienne une habitude!

La qualité du compost dépend de chacun d'entre nous !!!

ACCEPTÉES

Fruits et légumes (crus ou cuits, entiers, pelures, épluchures, cœurs, morceaux, épis de maïs, ect..)
Grains et filtres de café, sachets de thé;
Pain, céréales, pâtes alimentaires;
Viandes, poissons, fruits de mer, os;
Produits laitier;
Coquilles d'œufs;
Restes de table;
Aliments périmés (sans emballage);
Feuilles mortes et aiguilles de conifères;
Fleurs, plantes, mauvaises herbes et tous résidus de jardinage;
Gazon (mais le mieux c'est de le laisser sur place);
Branches de moins de 2 cm (3/4 pouces) de diamètre et de moins de 60 cm (2 pieds) de long;`
Bran de scie, écorces, copeaux de bois (non traités et non peints);
Papier ou carton souillé de nourriture (essuie-tout, serviette de table, mouchoir, papier à main, napperon et nappe en papier, boite de pizza, assiette et verre de carton
Papier déchiqueté
Litière et excréments d'animaux domestiques;
Cendres froides ou humides.

REFUSÉES

Coquilles de moule et d'huître;
Couches, tampons et serviettes sanitaires;
Coton-tige, ouates, tampons démaquillants et serviettes pour bébé;
Poussière d'aspirateur;
Feuilles d'assouplissant et charpie de sécheuse;
Mégots de cigarettes;
Briquettes de BBQ;
Créosote;
Roches, pierres, gravier;
Animaux morts;
Papier et carton imbibés d'huile à moteur, de peinture ou autres produits dangereux;
Médicaments;
Boite de carton ciré (repas congelé, crème glacée, etc.
Tous les sacs et les matières plastique;
Textiles et matières recyclables..

Tailles de cèdres:

Les branches de cèdre se compostent difficilement.
Contactez plutôt un récupérateur.

Visitez le site Web de la MRC.

INSTRUCTIONS

Placez un journal ou un carton au fond du bac pour faciliter la vidange et absorber le surplus de liquide.

Placez les matières en vrac dans le bac - AUCUN SAC DE PLASTIQUE N'EST ACCEPTÉ.

À l'automne, déposez les surplus de feuilles dans des sacs de PAPIER à côté du bac.

ENCOURAGEZ NOS ANNONCEURS

JPL
entrepreneur électricien

1040, rue Westmount
Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0
T 819-838-4141
F 819-838-4149

Propriétaires:
Joseph Tremblay
Pierre-Luc Boily
Services:
Agricole, Résidentiel
Commercial, Industriel

Corporation des maîtres électriciens du Québec

NAPA AUTOPRO Castrol

GARAGE RUSSELL SMITH ET FILS INC.
1045, Route 141 Sud
Ayer's Cliff, QC J0B 1C0
Tel./Fax : 819-838-5073 russellsmith5073@gmail.com

ENTREPRISES GGS
Guy Provencher
1880, ch. Provencher
Coaticook, Qc J1A 2S5
Tél. : 819-849-7002
Cell. : 819-571-4265
• Transport en vrac et déneigement
• Vente de : - sable
- gravier
- pierre, etc...

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

BUREAU DE SHERBROOKE
373, rue King Est, suite 203-B
Sherbrooke (Québec) J1G 1B4

BUREAU DE COATICOOK
150, rue Child
Coaticook (Québec) J1A 2B3

SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

Genevieve Hebert,
MNA for Saint-François

Ensemble, Aimer, Servir
Geneviève HÉBERT
DÉPUTÉE DE SAINT-FRANÇOIS

Working to meet my commitments!

Tél.: 819 565-3667

ENCOURAGE OUR ANNOUNCERS

Au Service de vos familles depuis 1952

Location de véhicules scolaire pour tout genre d'événements

Voyager en toute confiance

Contactez-nous 819-838-5468

Autobus G. Ashby Inc.

2676, chemin Caron, Ayer's Cliff (Québec) J0B 1C0

Le Supermarché en région

IGA Coaticook

265, rue Child, Coaticook (Québec) J1A 2B5

Tél. : (819) 849-6226 Téléc. : (819) 849-2579

Notre priorité est de toujours mieux vous servir.

Serge et Johanne Arsenault, prop.

POUR VOS BESOINS EN ASSURANCE

ON EST LÀ.

PROMUTUEL ASSURANCE

1 877 799-8844

promutuelassurance.ca

EXCAVATION GÉNÉRALE ET MINI-EXCAVATION

GENERAL EXCAVATION AND MINI-EXCAVATION

INSTALLATION SEPTIQUE SEPTIC INSTALLATION

DÉMOLITION DEMOLITION

EXCAVATION Daniel Roy

9113-6275 Québec inc.

RBQ : 8280-6670-11

BIONEST

Ecoflo SYSTEME

ENVIRO-SEPTIC

819-838-1138

www.excavationdanielroy.com

CELL. : 819-571-4643 • FAX : 819-838-1197

571, CH. COREY, AYER'S CLIFF (QUÉBEC) J0B 1C0

ENVIRONNEMENT GÉNIE CIVIL SMMC

Marco Carrier

Technologue Professionnel

18 ans **d'expérience en environnement**

- **Test de sol**
- **Environnement et génie civil**
- **Projet domiciliaire ou commercial**

75, Ch. St-Pierre • Windsor (Québec) • J1S 2L5

Tél. : (819) 845-3137 • Sans frais : 1-866-999-7662

Téléc. : (819) 845-1255 • Pagette : (819) 560-6622

Courriel : president@smmc.ca • Site web : smmc.ca

The quality of compost depends on each of us !!!

ACCEPTED

Fruits and vegetables (raw or cooked, whole, peelings, cores, corn cobs, etc..)

Coffee grounds and filters, tea bags;

Breads, cereals, pastry;

Meat, fish, seafoods, bones;

Milk products;

Egg shells;

Table scraps;

Moldy foods (Without the packaging);

Dead leaves and conifer needles;

Flowers, plants, weeds and garden refuse;

Grass (but it's best left on the lawn);

Branches less than 2 cm (3/4 in) in diameter and less than 60 cm (2 feet) in length;

Sawdust, bark, wood chips (non-treated and non-painted);

Paper or cardboard soiled by food (paper towels, napkins, Kleenex, paper tablecloths, pizza boxes, paper plates);

Shredded paper;

Pet litter and excrement;

Cold or wet ashes.

NOT ALLOWED

Mussel and oyster shells;

Diapers, tampons, sanitary napkins;

Q-tips, cotton battings, cosmetic pads, baby towels;

Vacuum cleaner dust;

Fabric softener sheets and drier fluff;

Cigarette butts;

BBQ briquettes;

Creosote;

Rocks, stone, gravel;

Dead animals;

Paper and carboard soaked with engine oil, paint or other dangerous products;

Medicine;

Waxed cardboard container (frozen meals, ice cream, etc..);

Plastic bags and any other plastic materials;

Textiles and otherwise recyclable materials.

Cedar trimmings:

Cedar branches do not compost very easily.
Contact a recycler instead.
Refer to the MRC Website.

INSTRUCTIONS

Place a newspaper or carboard at the bottom of the bin to facilitate emptying and absorbing excess liquid.

Place loose material in the bin - PLASTIC BAGS ARE NOT ACCEPTED.

In the fall, put the excess leaves in PAPER bags next to the bin.

CENTRE AGRICOLE COATICOOK Inc

525, rue Main ouest
Coaticook (Qc) J1A 1R2

819 849-2663 (tél.)

819 849-3058 (fax)

RÉNORÉGION PROGRAM (PRR)

The **Regional** program provides financial assistance to low-and modest-income owner-occupants who live in rural areas and are required to perform work to correct major defects in their homes. RénoRégion replaces the Rural Renovation Assistance Program (RénoVillage) and the Emergency Repair Program (ERP).

To be eligible, the municipal assessment of the building to be renovated is less than $115,000 (excluding land), and it will require work of at least $2,000. It must reveal "at least one major defect in one or more of the following elements: the structure, the roof, the openings, the frame, the foundations, the plumbing, the electrical system or the heating system." The maximum government assistance is 95% of the cost of the work up to $12,000.

Ineligible Applicants

An owner is not eligible for the program if, on the date of signing the Application Form for Assistance:

- He received financial aid from the RénoVillage Program over the past ten years.
- He received financial assistance from the Emergency Repair Program (ERP) over the previous five years.

Ineligible Home

The program does not apply to a dwelling that is part of a building:

- Which has more than two lodgings;
- Which has a hospitality vocation, including tourist sites;
- Which is unfinished and whose construction began less than five years ago;
- Whose use is only seasonal;
- Which has been the subject of a claim (the part of the dwelling that has not been affected by the incident is nevertheless admissible);
- Which is located in a floodplain area of high current (0-20 years), unless it is already or will be, during the execution of the work, immune from flooding. A member of the Ordre des ingénieurs du Québec (Order of Engineers of Quebec) must approve this work.

For more information on the assistance offered on eligible work or on how to use the program, do not hesitate to contact the accredited inspector François Dussault at 418 338-6798 or visit the RénoRégion page.

Old paints can be recycled

www.eco-peinture.ca

Caregivers of the Coaticook MRC

Every day, do something that makes you happy, until it becomes a habit!

Beware of spring fires!

by Jonathan Garceau, Fire Safety Coordinator

Your fire department would like to remind you of some safety tips during this period of spring-cleaning and enjoy the return of the excellent weather. Prevention is still one of the best ways to protect yourself and your loved ones from fire. Also, remember that municipalities prohibit open fires without a permit.

The causes of grass or forest fires

From April to June, domestic fires (burning leaves, branches, etc.) cause half of the forest fires. During this time of year, only a few hours of sunshine is sufficient to dry grass or other combustible surface fuels and thus make the forest and surrounding buildings extremely vulnerable. Early in the season, the fire hazard is higher in open areas. Residents near wooded areas usually light the fires. These fires, unfortunately, spread too often, and very quickly, to buildings or forests.

Flammability index

It is important to remember that any outdoor fire is prohibited when the Society for the Protection of Forests (SOPFEU) for the Eastern Townships announces a high or extreme flammability index. You can check the flammability index at www.sopfeu.qc.ca.

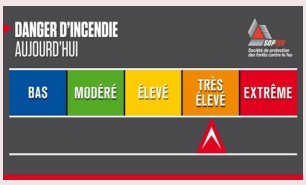

Permits

You can ask your municipality for burning permission. When you receive the license, you must respect the following simple rules to avoid a catastrophe:

- A person can control small fires by using tools and water. The pile of wood, brush or leaves you want to burn should be less than one meter in diameter and less than two meters high.
- Be sure to provide a firewall down to the mineral soil.
- Choose an open area and monitor wind speed and direction. If the winds are too strong, postpone until they calm down.

Stay near your fire

If you light a fire outside, you must take all necessary measures to maintain the fire, keep it under control and extinguish it before leaving the premises. A responsible person must monitor the fire at all times. You must have the necessary tools and water handy to douse it and avoid spreading it.

When we issue a permit, we will give you a time slot for your burning, most likely during the daylight period. To prevent firefighters from being called to where the burning takes place, it is essential to respect the time slot because we notify 911 of this permit issue and the burning period. Frequently, a passer-by who, wishing to do well when he perceives flames in the distance, calls the firemen, thinking that a fire has broken out. Consequently, there is an unnecessary displacement of firefighters, which can be avoided by following the guidelines.

For more information, please contact your local municipality or fire department.

LEARN THE STROKE SIGNS

Face is it drooping?

Arms can you raise both?

Speech is it slurred or jumbled?

Time to call 9-1-1 right away.

© Heart and Stroke Foundation of Canada, 2017

A refund of $ 50 per family is offered by the municipality for registration at this day camp or another of your choice. In order to take advantage of this benefit, please go to the municipal office to request your refund with proof of payment at the chosen day camp.

FIRE SERVICE RULES TO BE FOLLOWED AT ALL TIMES

Your residence (permanent or summer) must have a cleared entrance space of 12 feet in width and height at all times so that the fire service can gain access.

Moreover, the access must not be barred or impeded by any barrier or fence.

Pursuant to section 19 of By-Law # 162,

It is strictly forbidden to throw or deposit snow or ice from private properties on roads, paths, yards, public properties, public squares, water, and municipal watercourses, under penalty of $ 150 fine.

A $10 permit is required for garage sales

Contact us at the municipal office during opening hours at 819-838-4334.

The Volunteer Centre (CAB) sponsors the PAIR program in the MRC Coaticook. The PAIR program is a daily self–contained call service that assures the recipient's family that their loved one is well and safe.

As a result, recipients receive one or more calls every day at the same time. Responding indicates that the user is in a position to dial 911 if he or she needs help. If the person does not respond, the automated system redials shortly after the first call. If there is no response to the second attempt, an alert procedure is initiated for someone (neighbour, family member, police officer, etc.) to follow up on the situation by going to the recipient's home.

Free service. For information: 819-849-7011 etx. 224 or maintien@cabmarcoaticook.org

CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE LA MRC DE COATICOOK

A free information and references service for all seniors of Coaticook's MRC
You have questions ???

We are here to help you find the answers!

Centre d'action bénévole de la MRC de Coaticook
23 rue Cutting, Coaticook, J1A 2G2
819-849-7011 poste 7

aines_srg@cabmrccoaticook.org

THE FRONTIER RECYCLING
RESSOURCERIE
For Pick Up phone: (819) 804-1018 from Monday to Friday 8:00 am to 4:00 pm
info@ressourceriedesfrontieres.com

Please do not leave your large trash items for pick up close to the edge of the road.

PEINTURES récupérées

You can now put your used vegetable cooking oils in the paint recycling bin (across the road from the municipal office). Make sure the oil has been placed in a leakproof container and clearly identified.

JOUR DE LA TERRE

The mission of Earth Day is to help individuals, organizations and businesses in their efforts to improve the environment.

April 22nd
and every day breathe
new life into our planet

Société canadienne du cancer
Canadian Cancer Society

1 888 939-3333 | cancer.ca

QUILTING ACTIVITY

Due to the Covid-19 virus, quilting activities have been suspended until further notice.

For more information, contact Rose Mary Schumacher at 819 876-5926 or rose.schumacher60@gmail.com

Regular Municipal Council Meetings Schedule 2020

Monday, May 04, 2020 at 7:00PM
Monday, June 01, 2020 at 7:00 PM
Monday, July 06, 2020 at 7:00 PM
Monday, August 03, 2020 at 7:00PM
Tuesday, September 08, 2020 at 7:00 PM
Monday, October 05, 2020 at 7:00 PM
Monday, November 02, 2020 at 7:00 PM
Monday, December 07, 2020 at 7:00 PM

Regular municipal Council Meetings take place at the Community Centre, 2081 chemin Way's Mills in Barnston-Ouest.

Classified advertisements

For sale, giveaway etc...

Contact us at (819) 838-4334

Family Policy

Children Grant

$ 100 for first child
$ 200 for second child
$ 300 for third and subsequent children

Cotton diapers

A single refund representing 50% of the cost of purchasing cotton diapers, up to a maximum of $ 200.

RENTAL

Need a Hall?

The Community Centre is available to all residents of Barnston-Ouest for family gatherings and non-commercial purposes. The rental fee for residents is $ 100 plus a deposit of $ 50, which will be reimbursed after inspection. For more information please call (819) 838-4334.

2020 GARBAGE PICK UP

May

D/S	L/M	M/T	M/W	J/T	V/F	S/S
					PA	2
3	4	5	R	7	8	9
10	11	12	13	C	15	16
17	18	19	R	D	22	23
24/31	25	26	27	C	29	30

IMPORTANT: Put your containers out the night before or before 6:00 am on the pickup day.

A PERMIT IS REQUIRED
TO CONSTRUCT, RENOVATE, MOVE

APPLICATION MUST BE ACCOMPANIED WITH THE FOLLOWING:

- Name and address of the owner / applicant
- Building address
- Plan of the building size and height
- Details of the interior and exterior finish, type of roof and foundation
- Persons carrying out the work
- The cost of work
- Implementation plan from the localisation certificate

STUDY OF APPLICATION

To avoid delays in the execution of your work, plan to file your application for a permit 30 days BEFORE the start.

For permit applications in the Way's Mills area, please allow 45 days before the start.

ANY PERSON WHO BEGAN WORK WITHOUT OBTAINING A PERMIT FROM THE MUNICIPALITY, IS IN VIOLATION OF THE RULES AND IS SUBJECT TO A FINE.

IMPORTANT: Before undertaking work contact Camille Gagon-Tremblay, building and environmental inspector, on Thursday morning from 8:30 A.M. to noon, 819-838-4334.

Meeting held April 6, 2020

Present: Johnny Piszar, Mayor and Counsellors Yannick Fecteau Ziv Przytyk, Virginie Ashby, Normand Vigneau, Julie Grenier and Cynthia Ferland
***Resource person present*:** Sonia Tremblay, Executive Director

MUNICIPALITÉ DE Barnston-Ouest

Donations
The Municipal Council awarded financial assistance to the following organizations:

- $75 to the La Frontalière Foundation;
- $200 to the Barnston Heritage Cemetery Association;
- $250 plus taxes to Comptonales.

Resolutions

- The Municipal Council awarded Construction Labrie Merlos the contract to build the Municipal office at the cost of $400,000 plus applicable taxes.
- The Municipal Council approved the MRC Coaticook's annual report regarding the Fire Risk Coverage Plan as of December 31, 2019.
- The Municipal Council renewed the Municipality's membership of the Estrie Sports Recreation Council and appointed counsellor Julie Grenier as representative.

Call for tenders

- The Municipal Council authorizes the Executive Director Secretary-Treasurer to proceed with the invitation to tender for the supply of dust suppressants (calcium) for 2020.
- The Municipal Council allows the Executive Director Secretary-Treasurer to move to the call to bid for the supply of gravel for the works planned at TECQ.
- The Municipal Council authorizes the Executive Director Secretary-Treasurer to proceed to the invitation to tender for the repair of the asphalt on Madore Road (the section between Isabelle and Ball Brook Roads) within the framework of the works planned at TECQ.

Regulations

- Counsellor Julie Grenier gave a notice of motion to adopt By-law number 282-2020 at a next meeting, decreeing the rules for budgetary control and monitoring.
- Counsellor Yannick Fecteau gave a notice of motion to adopt By-law number 283-2020 at an upcoming meeting, By-law delegating the power to form a Selection Committee and appoint its members for the award of contracts under the provisions of the Quebec Municipal Code.
- Counsellor Yannick Fecteau gave a notice of motion to adopt By-law number 284-2020 at a next meeting, By-law designating the person responsible for awarding contracts and receiving the review of complaints concerning the public tendering process and notice of intent for the Municipality of Barnston-Ouest.

Caution

The summaries of regulations and Council meetings are for information purposes only. They have been edited for clarity and ease of administering. The Municipality is neither legally bound by them nor responsible for the accuracy of the writing. Of course, you can always consult the regulations and minutes of meetings in their original form at the municipal office.

A REGULATION TO BE AWARE OF...ABOUT YOUR DOGS

Please be aware that the municipality has received many complaints about DOGS annoying residents on a walk or wandering onto neighbours' property.

The Municipal Regulation states that YOUR DOGS must stay on YOUR property at all times. They must also BE IDENTIFIED with a municipal license. If YOUR dog doesn't have a tag or if he has lost it, please call at the municipal office during opening hours to get a tag. A new tag costs $10.00 a year.

Regulation #163 concerning animals

MUNICIPAL OFFICE

MUNICIPAL COUNCIL

JOHN PISZAR, *MAYOR* 819-452-1073
YANNICK FECTEAU, *counsellor 1* 819-876-7886
ZIV PRZYTYK, *counsellor 2* 819-580-4118
VIRGINIE ASHBY, *counsellor 3* 819-838-1274
NORMAND VIGNEAU, *counsellor 4* 819-876-2210
JULIE GRENIER, *counsellor 5* 819-821-0726
CYNTHIA FERLAND, *counsellor 6* 819-212-6747

Municipal Council meetings take place on the first Monday of the month at 7:30 pm at 2081 ch. Way's Mills in the Community Center

Municipal Administration

SONIA TREMBLAY, General Manager & Secretary Treasurer

SYLVIE DOLBEC, Assistant Secretary Treasurer

CLAUDE LACHAPELLE, Municipal Inspector

CAMILLE GAGNON - TREMBLAY, Building and Environmental Inspector

Municipal Office
741, chemin Hunter
Ayer's Cliff (Way's Mills), Québec J0B 1C0
Phone: (819) 838-4334 **Fax:** (819) 838-1717
Email: barnston.ouest@xittel.ca

Opening Hours
Monday to Thursday from 8:30 am to noon and 1:00 pm to 4h30 pm. Friday closed

If you have any suggestions, comments, photos or an article that you would like to share, call us at 819-838-4334 or email: barnston.ouest@xittel.ca

Deadline is the last Monday of the month

Composition and layout: Sylvie Dolbec
Translation: Rose Mary Schumacher

FIRE PERMITS ARE FREE

You need only to contact the Municipal inspector, Claude Lachapelle, from Monday to Friday at (819) 578-6171. He will give you a Fire Permit under the authority of the Fire Departments responsible for our territory.

OBTAINING A PERMIT IS MANDATORY !!

USEFUL NUMBERS

FIRE 911
EMERGENCY 911
AMBULANCE DE COATICOOK 911
CLSC 819-849-4876
CHUS 819-346-1110
PARISH 819-849-3725
SÛRETÉ DU QUÉBEC *info 819-849-4813
SÛRETÉ DU QUÉBEC *urgence 310-4141
MUNICIPAL OFFICE 819-838-4334
MUNICIPAL INSPECTOR 819-578-6171
COMMUNITY CENTER 819-838-5650
SITE D'ENFOUISSEMENT 819-849-9479
INFO EXCAVATION 1-800-663-9228
INFO CRIME 1-800-711-1800
INFO SANTÉ 811

Hydro Québec

PANNES ET URGENCES
1-800-790-2424

IMPORTANT INFORMATION

IN CASE OF EMERGENCY - AMBULANCE, FIRE, POLICE PHONE NUMBER 9-1-1

MAKE SURE YOU SPECIFY THAT YOU ARE CALLING FROM THE MUNICIPALITY OF BARNSTON-OUEST

A permit to insall a Septic System is obligatory and the Inspector is required to make an on-site visit to verify the work.

Please contact the Inspector of Buildings and the Environment Thursday from 8h30 to noon or by email urbanisme@barnston-ouest.ca

www.barnston-ouest.ca

MUNICIPALITÉ DE Barnston-Ouest

Le Joyau

April 2020 Edition

Information on the Coronavirus / COVID-19

Municipality

We remind you that Municipal employees are still working to provide you with the best services, even though we closed our doors to the public.

You can reach us by telephone at **(819) 838-4334** or by email at **barnston.ouest@xittel.ca** during office hours from Monday to Thursday, **8:30 am to noon and 1:00 pm to 4:30 pm.**

You can reach the Building and Environment Inspector by phone every Thursday morning at 819-838-4334 or by email at urbanisme@barnston-ouest.ca. Don't hesitate to contact her for all your projects.

MRC Coaticook

We invite you to visit the web page that the MRC Coaticook has put online to inform and reassure citizens, partners and businesses. Be aware that they implemented many measures in connection with the spread of the virus.

https://www.mrcdecoaticook.qc.ca/babillard/coronavirus-covid-19.php

Government of Québec

For more information, please visit the Government of Quebec website www.quebec.ca/coronavirus or call 1-877-644-4545.

Please respect the rules of hygiene and containment, for you and your loved ones.

In this issue :

Municipal Council	*3*
Municipal Info	*4*
PAIR Program	*5*
Stroke Signs	*6*
Fire Prevention	*7*
RénoRégion Program	*8*
Compostable Materials	*9*

ÉCOCENTRES OCCASIONNELS de la MRC de Coaticook

BETWEEN 8:30 AM AND 3:00 PM

DATE	LOCATION	MUNICIPALITY
16May	Conteneur Coaticook Container/ 435, rue Ernest-Lafaille	Coaticook
23 May	**Carrière DJL / ch. Provencher (near ch. Isabelle)**	**Barntson-Ouest**
30 May	Municipal Garage / 6505, rte Louis-S.-St-Laurent	Compton
06 June	In front of the Municipal garage / 251 ch. Auckland	Saint-Malo
13 June	Municipal garage / 205, rue Dominion	Waterville
11 July	Conteneur Coaticook / 435, rue Ernest-Lafaille	Coaticook